



Réseau National des  
Entreprises pour  
l'égalité des chances dans  
l'Education Nationale

# AIDONS LES JEUNES À RÉUSSIR DANS L'ENTREPRISE DE DEMAIN



**Taxe (solde) d'Apprentissage 2020**



# LE RÉSEAU

«Le Réseau» est une association loi 1901 qui se définit comme « le chaînon manquant » entre le monde de **L'Entreprise et celui de l'Éducation**. Depuis la création de l'association en 2007, nous avons accompagné plus de 350 000 jeunes (collégiens, lycéens et étudiants) répartis sur **18 académies en France métropolitaine**.

## Notre mission

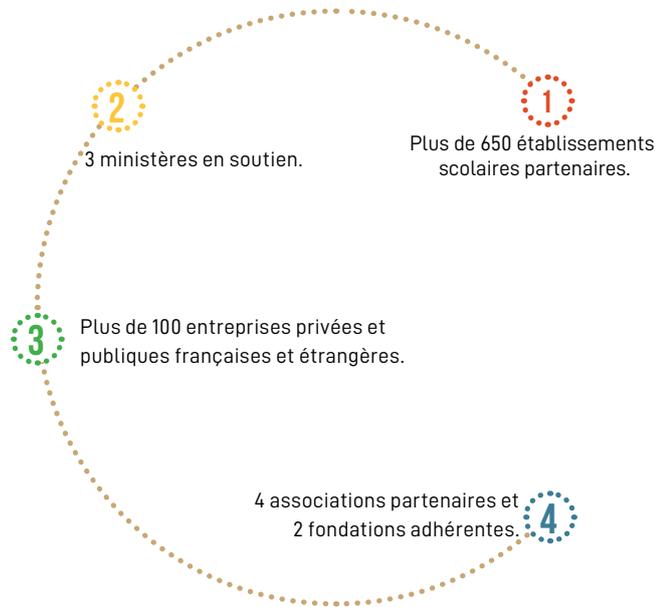
Rendre accessible, du collège à l'université, **l'entreprise aux jeunes issus des établissements scolaires de l'Éducation prioritaire et des zones rurales isolées**, en proposant des actions efficaces et pérennes afin de faciliter **la découverte des métiers et de lutter contre le décrochage scolaire**.

## Notre vocation

Depuis plus de 10 ans notre vocation est d'être «**Le Réseau**» de **ceux qui n'en ont pas**. En ce sens, nous menons des actions en faveur de **l'égalité des chances** et de **l'égalité professionnelle**, en apportant une réponse adaptée aux difficultés majeures que rencontrent **les jeunes les plus défavorisés** dans **leur orientation et leur insertion professionnelle**.

“ La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel maintient la taxe d'apprentissage, tout en modifiant en profondeur les modalités de son fonctionnement.

**Ces nouvelles modalités impacteront fortement les finances du «Réseau» en 2020.**



# +36%

Depuis 2011, année à partir de laquelle «Le Réseau» a obtenu l'habilitation lui permettant de percevoir la taxe d'apprentissage, nous avons significativement augmenté le nombre d'actions réalisées, permettant à un plus grand nombre d'élèves de pouvoir en bénéficier.

## Bilan des actions en 2019

- 98 Jumelages d'échanges solidaires signés entre un établissement scolaire et une entreprise située à proximité depuis 2010
- 138 Visites de sites d'entreprises (Sièges, Usines, Hyper et supermarchés, Sites de transport, Hôtels).
- 10 Conférences organisées sur nos thématiques animées par des experts pour nos entreprises adhérentes.

- 32 Ateliers de coaching à la rédaction de cv et de lettres de motivation
- 858 Stages effectués (classes de 3e, BTS et Bac Pro) dans les entreprises partenaires
- 117 Interventions en classe de professionnels issus de différents secteurs d'activité.



## Pourquoi choisir «Le Réseau»

« Le Réseau » est **un acteur majeur et singulier** dans la mise en place de programmes entrant dans le cadre **des politiques RSE** de nombreuses entreprises.

Ainsi, en choisissant «Le Réseau» vous décidez de :

- 1** Promouvoir les métiers pour faciliter **l'orientation active et choisie** des élèves,
- 2** **Ouvrer en faveur de la diversité** des profils et des carrières,
- 3** **Libérer les potentiels** des jeunes pour **faciliter leur inclusion** dans l'entreprise,
- 4** **Assurer à votre entreprise une visibilité importante** auprès de nombreux partenaires économiques, associatifs et institutionnels.



“  
Contribuez à une orientation choisie et non subie des élèves.

“  
En 2020, un effort accru des entreprises, via le versement du solde de la Taxe d'apprentissage sera nécessaire pour compenser le désengagement massif de l'Etat depuis 3 ans.

# 376 627

Personnes ont bénéficié des actions du «Réseau» depuis 2007

228 883 collégiens  
62 396 étudiants

77 727 lycéens  
7 621 enseignants

## Nos projets pour 2020

Malgré la confiance renouvelée des administrations de l'État, **depuis 3 ans, nous faisons face à un désengagement financier massif de celles-ci**. Dans le même temps, ces dernières nous demandent d'accompagner davantage de jeunes en difficultés. C'est la raison pour laquelle, **votre engagement à nos côtés sera essentiel**. Si tel est le cas, voici les 3 objectifs que nous nous sommes fixés pour 2020 :

- 1** Lancement de nouveaux projets pour aider **les jeunes à la prise de parole en public et faciliter leur expression écrite**.
- 2** Proposer toujours **plus d'offres de stage aux élèves** de troisième scolarisés **dans les 365 collèges** des Réseaux d'éducation prioritaire renforcée en leur offrant un meilleur accompagnement.
- 3** Inciter davantage **de collaborateurs à s'impliquer** dans nos actions sous différentes formes, tel que le « **Challenge pour l'Égalité des chances** »



“  
Suite à la nouvelle réforme de la taxe d'apprentissage, les modalités de versement ont été modifiées. Nous vous expliquons la nouvelle procédure à suivre pour continuer à nous soutenir en page 4

## Les Changements de la loi du 5 septembre 2018 (Loi Avenir Professionnel)

La loi du 5 septembre 2018 (Loi Avenir Professionnel) vient profondément repenser la taxe d'apprentissage.

Dès le 1er janvier 2020, les nouvelles dispositions de cette réforme entreront en vigueur. **La loi prévoit que la taxe d'apprentissage soit versée au titre de la masse salariale de l'année N(2020) et non plus celle de l'année N-1 comme cela était le cas jusque là.**

Le montant de la taxe ne change pas, à savoir : 0,68 % de la masse salariale (Base Brute Sécurité Sociale). Dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, il reste à 0,44%.

Cependant, à partir de 2020, les modalités d'acquittement et d'affectation de la taxe d'apprentissage sont modifiées.

**Elle se décompose désormais en deux catégories (voir schéma ci-dessous)**



Notre association «Le Réseau» dont la désignation est :

**RESEAU NATIONAL DES ENTREPRISES POUR L'EGALITE DES CHANCES**

32 BOULEVARD PAUL VAILLANT COUTURIER  
93100 MONTREUIL

telle que mentionnée sur l'arrêté de la préfecture d'Île-de-France dans la liste dérogatoire au titre d'une activité de formation complémentaire.

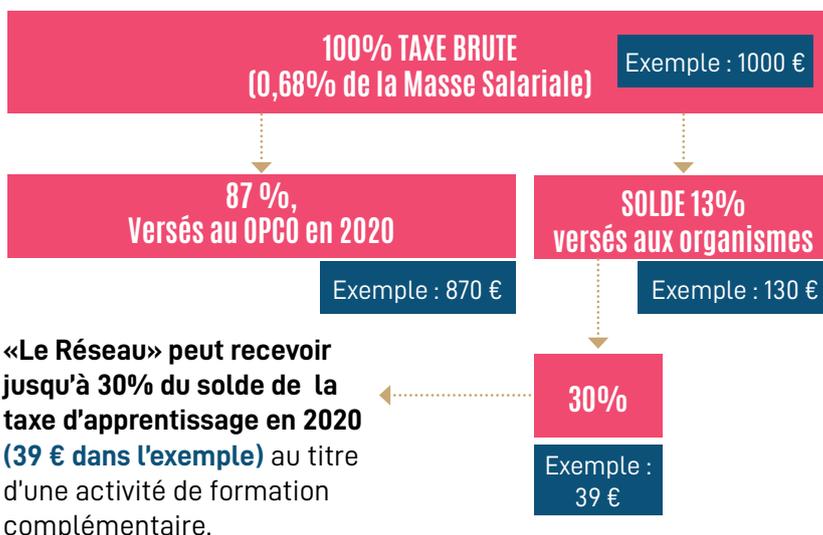
SIRET: 49511099100033

### Comment soutenir «Le Réseau» en 2020

Le versement du solde de votre taxe d'apprentissage se fait directement aux organismes habilités, tels que le nôtre (voir encadré ci-dessus).

Votre entreprise aura **jusqu'au 31 mai 2020** pour verser le solde de la taxe d'apprentissage aux organismes de son choix.

Si vous décidez de nous soutenir par le biais de votre solde, nous vous remercions par avance de bien vouloir nous retourner complété **le formulaire de versement que vous trouverez ci-joint.**



#### Votre contact

Pour toute demande d'informations complémentaires n'hésitez pas à contacter votre contact dédié :



**Alexandre Hascoët**  
Délégué Général Adjoint

E: alexandre.hascoet@lereseau.asso.fr  
T: 01 49 98 51 35

“ Avant cette réforme, «Le Réseau» pouvait percevoir jusqu'à 6% du montant total de votre taxe.

En 2020, notre association ne pourra désormais prétendre qu'à 3,9% du total soit une amputation de 35% sur notre budget.

C'est pourquoi, plus que jamais, nous avons besoin de votre soutien!

### ILS NOUS ONT SOUTENUS EN 2019 PAR LEUR TAXE D'APPRENTISSAGE

ACER COMPUTER FRANCE - ADECCO - ADIDAS FRANCE - ADL PARTNER - BATIMATOS - BOUYGUES CONSTRUCTION - CARREFOUR HYPERMARCHÉ - CARESTREAM HEALTH FRANCE - DELOITTE - EUTELSAT S.A. - FEDEX - FRANCE TELEVISIONS - GROUPE CASINO - GROUPE ROCHE - GROUPE LAPOSTE - G2S SÉCURITÉ - HENKEL FRANCE - HUMANIS - IMC TOYS FRANCE - LIONTREE ADVISORS FRANCE - MCDONALD'S - OMRON ELECTRONICS - ORANO - PPI FRANCE - RATP - REXEL - ROLAND BERGER GMBH - SCA OUEST - TF1 - TIMHOTEL SANS OUBLIER... VOTRE ENTREPRISE EN 2020

Le Réseau National des Entreprises pour l'Égalité des Chances dans l'Éducation Nationale  
32 boulevard Paul Vaillant Couturier - Bâtiment B, RDC - 93100 Montreuil  
Tél : 01.49.98.51.35 - Mail : info@lereseau.asso.fr



Réseau National des  
Entreprises pour  
l'égalité des chances dans  
l'Education Nationale

## FORMULAIRE DE VERSEMENT SOLDE TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

Vous pouvez **verser directement au «Réseau» jusqu'à 30% du Solde de votre taxe d'apprentissage.**  
Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce formulaire de versement dûment complété à  
l'adresse indiquée ci-dessous (par mail ou par voie postale) **avant le 31 mai 2020 au plus tard**

### ENTREPRISE

Intitulé de la société .....  
.....  
Siret .....  
Raison sociale: .....  
.....  
Adresse : .....  
.....  
.....  
Code postal: .....  
Ville : .....

### PERSONNE RÉFÉRENTE

Nom: .....  
Prénom : .....  
Fonction : .....  
.....  
Mail: .....  
.....  
Tel:.....

### VOTRE VERSEMENT À L'ASSOCIATION

Montant du versement: .....  
Soit .....% du solde de votre taxe d'apprentissage

### MODALITÉS DE VERSEMENT

- Par virement : La Banque Postale  
RIB : 20041 00001 00444444P020 57  
IBAN : FR20 2004 1000 0100 4444 4P02 057
- Par chèque libellé à l'ordre de  
**«RESEAU NAL DES ENTR POUR EGALITE  
DES CHANCES »**

#### Votre contact

Pour toute demande d'informations  
complémentaires n'hésitez pas à contacter  
votre contact dédié :

 **Alexandre Hascoët**  
Délégué Général Adjoint

E: alexandre.hascoet@lereseau.asso.fr  
T: 01 49 98 51 35

Date:

Signature et cachet :